



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 septembre 2022 (18h30)  
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 55
En exercice	: 55
Membres suppléants	: 23
Présents	: 37
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 08/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Danielle MAGAND), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Sylvette DAVID), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE.

**CC-2022-319 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - EAU -  
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FONDS DE  
CONCOURS POUR DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES AVEC LA COMMUNE DE  
SAINT-CLAIR**

***Rapporteur : Monsieur Gilles DUFAUD***

La commune de Saint-Clair souhaite réaliser des travaux de voirie qui se couplent avec la rénovation des réseaux d'eaux pluviales « Montée des Séquoias » et « Macheloup ». Les travaux consistent en la reprise des réseaux d'eaux pluviales, préalablement à la rénovation de la voirie qui sera réalisée consécutivement.

Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de réseau d'eaux pluviales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans l'optique d'une rationalisation des prix, de faciliter l'organisation du chantier et la coordination des tâches, Annonay Rhône Agglo souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux à la commune de Saint-Clair.

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, conformément aux modalités prévues par les articles L2422-5 et L2422-6 du Code de la commande publique

relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique, permet de définir les modalités d'exécution et le financement de l'opération, ainsi que les modalités de versement du fonds de concours.

L'enveloppe prévisionnelle relative à la part réseau eaux pluviales sur cette opération est estimée à 29 564 € hors taxes. Le montant du fonds de concours sera donc de 14 782 € hors taxes, conformément aux modalités de partage des frais relatifs à l'exercice de cette compétence par Annonay Rhone Agglo.

**VU** les articles L2422-5 et L2422-6 du Code de la commande publique,

**VU** les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

**Considérant** le projet de convention ci-annexé,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**AUTORISE** Annonay Rhône Agglo à déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales sur les secteurs « Montée des Séquoias » et « Macheloup » à la commune de Saint-Clair.

**APPROUVE** les termes du projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention susmentionnée et toutes les pièces s'y rapportant, et **CHARGE** Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/09/22  
Affiché le : 20/09/22  
Transmis en sous-préfecture le : 19/09/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220915-35922-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET